

Paris, le 30 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **La branche Mutualité choisit l'OPCO de la Cohésion sociale**

**L'Association nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) a signé le 9 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives un accord collectif en matière de formation professionnelle. La branche Mutualité fait le choix de l'OPCO de la Cohésion sociale comme Opérateur de compétences. Elle marque ainsi son attachement à l'accompagnement de la personne tout au long de la vie.**

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » opère d'importants changements en matière de formation professionnelle. Elle crée notamment les Opérateurs de compétences (OPCO) qui viennent remplacer les anciens OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé). La loi impose aux branches professionnelles de négocier un accord de désignation de l'OPCO auquel elles seront rattachées avant le 31 décembre 2018.

Les partenaires sociaux de la branche Mutualité se sont donc emparés de cette question. L'Association nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) a signé le 9 novembre 2018 avec toutes les organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT, Force ouvrière et CFE-CGC) un accord collectif de branche pour choisir le futur OPCO agréé pour le périmètre de la cohésion sociale.

Par cette désignation, les acteurs de la branche Mutualité entendent :

- « Réaffirmer l'attachement profond des entreprises et des salariés de la branche aux valeurs mutualistes et à l'importance sociétale que revêt l'accompagnement de la santé des citoyens tout au long de leur vie. »
- « Rappeler également le profond ancrage des entreprises et des salariés de la branche dans l'économie sociale et solidaire qui promeut une manière différente d'entreprendre privilégiant le service rendu avant le profit. »

« Au quotidien, dans l'exercice de leurs missions, les salariés et les entreprises mutualistes œuvrent ensemble pour un système de protection sociale de qualité qui soit universel et solidaire », précise cet accord de branche.

L'ANEM invite à rejoindre l'OPCO de la Cohésion sociale l'ensemble des acteurs qui accompagnent la personne dans toutes les étapes de la vie. Elle se réjouit que les organisations du secteur de l'aide à domicile, maillon essentiel de la prise en charge globale de la personne, rejoignent l'OPCO Cohésion sociale.



## **A propos de l'ANEM**

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la Branche Mutualité et signataire à ce titre de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble des mutuelles implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 47.500 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre LE BRETON. Son Délégué général est Pierre-Olivier RUCHENSTAIN.

Plus d'informations sur [www.anem-mutualite.fr](http://www.anem-mutualite.fr)

## **Contact presse :**

Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou [p.lelievre@anem-mutualite.fr](mailto:p.lelievre@anem-mutualite.fr)